

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 176

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 21 Octobre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

OBJET

Syndicat Intercommunal des Gens du Voyage - Contrat Départemental de
Développement et d'Aménagement 2016

**Direction de la Vie Locale
Service des communes
139 41**

PRESENTATION

Par délibération du 25 mars 2016, l'Assemblée Départementale a approuvé la reconduction des dispositifs départementaux d'aides aux communes, ainsi que les modifications et évolutions proposées dans le cadre de cette politique publique.

A ce titre, des aides ont été prévues sous la forme de contrats départementaux de développement et d'aménagement.

Je vous précise que les demandes formulées par les communes et les groupements de communes sont examinées dans la limite des crédits inscrits au budget, compte tenu de l'intérêt présenté par les opérations envisagées et de leur convergence avec les orientations fixées par le Département des Bouches-du-Rhône, sachant que seront prioritairement examinés les projets présentés dans les domaines suivants :

- l'environnement et le développement durable,
- le sport et la jeunesse,
- la culture,
- le foncier et l'habitat social,
- l'accueil de la petite enfance.

OBJET DU PRESENT RAPPORT

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation la demande formulée par le Syndicat Intercommunal des Gens du Voyage, qui sollicite une aide financière du Département dans le cadre d'un Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement 2016.

L'arrêté du 15 septembre 2009 a créé le Syndicat Intercommunal des Gens du Voyage (SIGV) qui a pour objet l'étude des questions relatives à l'accueil des gens du voyage sur le territoire des communes adhérentes et la réalisation des équipements nécessaires à la mise en place de cet accueil.

Le SIGV regroupe les communes de Berre-l'Étang, la Fare-les-Oliviers et Rognac.

Conformément aux préconisations du schéma départemental d'accueil des gens du voyage, révisé en janvier 2012, le SIGV a lancé des études pour la réalisation d'une aire d'accueil de 35 places sur la commune de Berre-l'Étang.

La localisation du site retenu se situe au nord-est de la commune de Berre-l'Étang, sur la parcelle CV 275, d'une superficie de 12 085 m², au carrefour des trois communes concernées. Ce terrain a fait l'objet d'une acquisition foncière auprès du Conseil Départemental par le syndicat.

Les services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer copilotent le projet et accompagnent le SIGV pour les différentes études à mener : dossier de déclaration loi sur l'eau, loi littoral, évaluation environnementale, gestion des eaux pluviales, risques inondation.

Une étude est menée en parallèle pour l'extension de la station d'épuration de la Fare-les-Oliviers à laquelle l'aire d'accueil devrait être raccordée.

Le montant des études est évalué à 97.200 € HT.

Pour ce projet, le SIGV bénéficie d'une subvention de la Région d'un montant de 9.696 € et de l'Etat, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, d'un montant de 4.763 €.

La subvention départementale pourrait être fixée à 60.264 €, selon le détail indiqué en annexe 1.

PROPOSITIONS

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir :

- donner votre accord à la passation d'un contrat départemental de développement et d'aménagement avec le Syndicat Intercommunal des Gens du Voyage pour l'année 2016,
- engager au titre de l'AP 2016 un montant de 60.264 € sur une dépense subventionnable de 97.200 € HT,
- allouer au syndicat une subvention de 60.624 €, sur une dépense subventionnable de 97.200 € HT, au titre du contrat départemental 2016 conformément à l'annexe 1,
- m'autoriser à signer avec le bénéficiaire la convention de partenariat définissant les modalités de la participation financière du Département, selon le modèle type prévu à cet effet.

En cas de décision favorable de votre part, je vous propose d'approuver les montants des affectations, comme indiqué ci-dessous, sous réserve du vote de la DM2.

		<i>Montant de l'AP en M52</i>	<i>Total affecté à ce jour en M52</i>	<i>Montant de la nouvelle affectation</i>
AP	10127	105.330.000 €		
	10127P et 10127T	-3.294.422 €	0 €	0 €
	2016 - 10127V	108 624 422€	53.676.366 €	60.624 €
Détail nouvelle affectation OPERATION	201610127			
dont IB	204.71.204141	1.330.000 €	511.324 €	60.624 €
	204.71.204142	107 294 422€	53.165.042 €	0 €
Date de la dernière Commission Permanente ayant voté une affectation sur cette AP : 09/09/2016 N° des délibérations concernées : 98 - 101.				

Cette dépense sera engagée au chapitre 204 du budget départemental, sur l'autorisation de programme 2016 10127V dont la dotation est suffisante.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL